je cherche des informations sur la mise en place du code de la route (contexte, date etc) et sur les panneaux de signalisation (qui les a choisis ? quand ? comment ça a été normalisé ?)merci

Réponse apportée le 09/04/2007 par PARIS Bpi – Actualité, Art moderne, Art contemporain, Presse

Bonjour,

La Bpi ne possède pas d'ouvrages élémentaires sur l'histoire du code de la route , je peux vous indiquer une référence accessible en libre accès au niveau 2 de la Bpi comme suit :

Auteur : Kletzlen, Anne
Titre : L'automobile et la loi : comment est né le code de la route ? /
Éditeur : Paris : L'Harmattan, 2000
Description : 210 p.
Collection : Déviance et société
Résumé : La genèse du code de la route permet de retrouver un secteur capital des politiques publiques, à savoir la régulation des transports. On découvre ainsi que les objectifs initiaux de ce code – protection de l'infrastructure contre un usage intensif, défense du rail – qui avaient été progressivement abandonnés, resurgissent avec les préoccupations écologiques.

Par contre, sur les sites suivants:

http://cdship.free.fr/web/ref/historique_du_code_de_la_route.htm
vous pouvez lire un bref historique du code de la route.

et dans :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Code_de_la_route_%28France%29
vous avez un paragraphe consacré à l'historique de la circulation routière, signalisation…
En France, l'obligation de posséder une autorisation de conduire un véhicule motorisé (aujourd'hui le permis de conduire) date d'une ordonnance d'août 1893 pour le département de la Seine. Le certificat donnant le droit de posséder un véhicule à moteur (aujourd'hui la carte grise) et le permis en tant que tel sont créés en 1896. Ce dernier est vérifié par un ingénieur du services des Mines (conduite et connaissance du véhicule). Au début du XXe siècle, les quatre premiers panneaux en France ont été plantés sur la route entre Paris et Trouville-sur-Mer, lieu de villégiature balnéaire en Normandie. Ces panneaux étaient l'annonce d'un croisement, d'un virage, d'un passage à niveau et d'un cassis (ou dos d'âne). En 1921, est rédigé et adopté un Code de la route. Celui de 1958 a été régulièrement adapté à la prise de conscience des dangers de la vitesse et de la consommation d'alcool. Il a fait l'objet d'une nouvelle écriture en 2000 (ordonnance n°2000-930) applicable depuis le 1er juin 2001. De nombreux textes le modifient en permanence.

Cordialement,

Eurêkoi
Réponses à distance
Bibliothèque publique d'information
Site internet : http://www.bpi.fr